



Union des Comores



**THE GLOBAL
MECHANISM**
United Nations Convention
to Combat Desertification

**VICE-PRESIDENCE CHARGÉE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
PÊCHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'URBANISME**

**PROCESSUS DE DÉFINITION DES CIBLES NATIONALES DE LA NEUTRALITÉ DE
DÉGRADATION DES TERRES AU COMORES**

Neutralité en Matière de Dégradation des Terres
Processus de Définition des Cibles au Comores
Note Politique



Juin 2018

UNION DES COMORES

PROCESSUS DE DEFINITION DES CIBLES NATIONALES DE LA NEUTRALITE DE DEGRADATION DES
TERRES AU COMORES

Note Politique

Ce document a été conçu avec le soutien du Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT), une initiative de partenariat mise en œuvre par le Secrétariat et le Mécanisme mondial de la CNULCD avec l'apport des partenaires suivants : France, Allemagne, Luxembourg, République de Corée, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, le Système mondial d'information sur les sols de l'ISRIC, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, Soil Leadership Academy, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut de ressources mondiales.

Les opinions et le contenu de ce document émanent des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue du PDC NDT ou de ses partenaires.

Préface

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio en 2012 (Rio+20), a donné mandat au Secrétaire général des Nations Unies d'élaborer un programme de développement durable des Nations Unies pour l'après 2015 (Agenda 2030 pour le développement durable), assorti d'une série d'Objectifs de développement durable (ODD) pour guider sa mise en œuvre.

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté « L'Agenda 2030 pour le développement durable », comprenant 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. L'ODD numéro 15 « Vie terrestre » exhorte les pays à protéger et à restaurer les écosystèmes terrestres tout en promouvant leur utilisation durable, à mettre en œuvre une gestion durable des forêts, à lutter contre la désertification, à mettre fin et inverser la dégradation des terres et à mettre fin à la perte de biodiversité. La cible 15.3 vise à «lutter contre la désertification, à restaurer les terres et sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et à s'efforcer à aboutir à un monde sans dégradation des terres » à l'horizon 2030. L'indicateur adopté pour mesurer la réalisation de la cible 15.3 des ODD est la «Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale».

La douzième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), tenue à Ankara, en Turquie en octobre 2015, a approuvé la cible 15.3 des ODD et le concept de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme étant une force motrice de premier ordre pour la mise en œuvre de la Convention. La COP.12 a invité tous les pays parties à la CNULCD à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT.

La cible 15.3 est liée à une variété d'initiatives mondiales et régionales dédiées à la promotion de la gestion durable des terres (GDT) et à la restauration/réhabilitation des terres dégradées. On peut noter les objectifs d'Aichi de la CDB, les NDCs et Plans Nationaux d'Adaptation de la CCNUCC, le Défi de Bonn sur la restauration des forêts et des paysages (FLR), la Déclaration de New York sur les forêts et l'Initiative 4 pour 1000, ainsi qu'à des initiatives régionales connexes telles que l'Initiative de restauration des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique (AFR100).

C'est dans ce cadre que le pays s'est engagé à définir des cibles nationales volontaires en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT).

La présente note politique donne aussi bien les ambitions que le gouvernement Comorien s'est donné en matière de NDT dans le but de définir les tendances et la ligne de référence nationale, d'identifier les cibles volontaires et d'y associer des mesures destinées à atteindre la NDT d'ici 2030.

Ainsi, le Gouvernement Comorien est en train de mettre en cohérence leur planification nationale, à travers la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) avec le cadre des ODD et traduire les cibles des ODD en des cibles nationales, et en intégrant la NDT.

De ce fait, le Gouvernement Comorien tient à remercier le Mécanisme Mondial de la Convention Cadre des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification et les partenaires techniques et financiers qui se sont mobilisés, à l'issue du processus de définition des cibles volontaires de NDT. Mes remerciements vont également à l'équipe nationale de NDT qui a été mise en place, au Point Focal national et au consultant National NDT. Nous comptons sur la collaboration de nos partenaires dans la mise en œuvre effective de ce processus afin d'apporter notre contribution à l'objectif planétaire d'arriver à un monde neutre en matière de dégradation des terres à l'Horizon 2030.

1. Situation de la dégradation des terres pour la NDT

La dégradation des terres s'accélère à un rythme alarmant dans toutes les régions du monde. Elle constitue un frein au développement durable, en impactant la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et les conditions de vie des populations. De ce fait, un effort global, concerté, visant à enrayer et inverser ce phénomène s'impose.

Aux Comores, la dégradation des terres résulte des phénomènes climatiques, le problème est fortement accéléré par les activités humaines. Le secteur agricole qui y occupe plus de 70% de la population active et contribue à plus de 40% au PIB est fortement menacé par une dégradation accélérée des ressources naturelles et particulièrement des terres cultivables dont les effets sur la diminution de la productivité des terres arables entraînent une baisse de la croissance économique, la hausse de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Ainsi, en octobre 2016, l'Union des Comores s'est engagée au Programme de définition des cibles nationales volontaires en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). L'objectif ambitieux de la NDT est de maintenir ou d'augmenter le capital naturel des terres et les services écosystémiques terrestres associés. La NDT implique donc un engagement visant à éviter de nouvelles pertes nettes du capital naturel terrestre par rapport à un état ou un niveau de référence.

Le processus de définition des cibles en vue de la NDT constitue pour notre pays une grande opportunité pour faire avancer la mise en œuvre des politiques et les engagements nationaux en matière de développement durable, de mobilisation des acteurs pertinents, de création de multiples bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, et de profiter des opportunités croissantes de financement climatique.

À travers la définition de cibles nationales, le pays pourra contribuer à la réalisation de ces objectifs prioritaires de développement, mais aussi favoriser la réalisation des objectifs liés aux Contributions Déterminées au niveau National et aux ODD.

2. Evaluation des tendances de la dégradation et présentation de la ligne de référence

Trois indicateurs sont recommandés par l'UNCCD pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la NDT. Il s'agit de l'occupation des terres, de la productivité des terres, et du stock de carbone. Ces trois indicateurs associés permettent de faire un état des lieux de la situation de dégradation des terres. Ils reflètent les processus clés qui sous-tendent le capital naturel terrestre.

Ayant fait recours aux données nationales existantes pour améliorer les données par défaut pour l'établissement de la ligne de référence et la définition des cibles pour la NDT, le processus s'est avéré complexe. Les données disponibles étaient soit caduques et obsolètes, ou ne se portaient pas sur les mêmes indicateurs et les mêmes méthodologies. Le peu de données obtenues étaient différentes et se portaient sur la couverture végétale. Pour les 2 autres indicateurs, notamment la productivité et le stock de carbone, il n'y avait pas de données nationales. Comme les trois indicateurs sont associés, les données nationales sur la couverture végétale n'ont pu être

utilisées avec les données par défaut à cause des méthodologies utilisées pour ces 2 catégories de données. De ce fait, nous avons fait un croisement entre les données nationales sur la couverture végétale et les données par défaut afin de valider les données par défaut sur la couverture végétale. Ainsi, nous nous sommes servis des données par défaut sur les 3 indicateurs pour la définition de la ligne de référence et des cibles de la NDT.

Qu'elle soit causée par la surexploitation des terres, le surpâturage, le déboisement ou l'irrigation inefficace, la dégradation des terres est un problème à la fois local, régional et global, qui compromet les moyens de subsistance des populations.

Aux Comores, l'analyse de la dégradation des terres suivant les 3 indicateurs présente des tendances négatives :

- Les tendances sur l'occupation des terres indiquent une perte de 2430 ha de forêts et de 600 ha de savanes, prairies et zones à faible couverture végétale, pendant que les terres agricoles ont augmenté d'environ 3000 ha. Ensuite une augmentation de 260 ha des terres artificielles avec une perte de 250 ha de terrains non viables et autres. Par rapport aux changements d'utilisation par catégorie de terre, nous avons observé une reconversion de forêts de 580 ha en savane herbeuse et 1920 ha en terre agricole. Ensuite, 7210 ha de savane herbeuse sont reconvertis en terre agricole et 2680 ha sont convertis d'autres types de terre. 5890 ha des terres agricoles et environ 3000 ha d'autres terres sont convertis en savanes. Enfin, 510 ha de terres cultivables sont convertis en terrains non viables et autres et 480 ha de terres non viables sont convertis en terre cultivables.
- Les tendances sur la productivité montrent une faible productivité entre 2000 à 2015 au niveau des différentes catégories d'utilisation de terre et sur le changement d'utilisation des terres. Au niveau des forêts, terres agricoles et des savanes, nous observons d'importants signes de déclin de productivité au cours de la période 2000-2015. En général, 39% des terres sont en déclin alors que nous enregistrons une augmentation de la productivité de 9.5% de la superficie totale. Les terres présentant les premiers signes de déclin indiquent 0.6% alors que les terres stables mais présentant des signes de stress indiquent 3.3% et les terres stables et non stressées indiquent 14.1%.
- Les tendances sur la variation des stocks de carbone au niveau de chaque catégorie d'utilisation des terres présentent en moyenne de 128.7tonnes/ha, avec une perte de -28117 ton de SOC due aux changements d'occupation des terres. La conversion des zones forestières en terres cultivables a induit une perte du stock de carbone organique de -44502 tonnes de SOC et pareillement que la conversion savanes, prairies et zones aux terres cultivable avec une perte de -149962 tonnes.

3. Cibles établies en matière de NDT et des mesures connexes identifiées

Afin d'inverser cette tendance de dégradation des terres et d'atteindre aux objectifs planétaires fixés à l'Horizon 2030, l'Union des Comores s'est défini les cibles suivantes :

- Améliorer la productivité des terres agricoles et prairies par rapport à la situation en 2015
- Accroître le niveau du stock de COS des sols par rapport à la situation en 2015
- Restaurer d'ici 2030 50% de la superficie des forêts perdues pendant la période de référence (2000-2010)
- Réduire la conversion des forêts et des zones humides en d'autres types d'occupation de sols

- Restaurer d'ici 2030, 20% des terres dégradées et abandonnées
- Mobiliser les parties prenantes en faveur de la NDT

Pour atteindre ces cibles, l'Union des Comores a défini des mesures pour renforcer les initiatives prometteuses déjà engagées en faveur de la gestion durable des terres. Ces mesures concernent entre autres les mesures politiques liées aux causes indirectes et les mesures techniques liées aux causes :

- Intégrer la NDT dans la conception et mise en œuvre des politiques, stratégies sectorielles et programmes au niveau national
- Sensibiliser et impliquer toutes les parties prenantes dans la gestion Durable des Terres
- Promouvoir la recherche sur la GDT
- Mobiliser les Financements pour la mise en œuvre de la NDT
- Intégrer le principe de la Neutralité de la Dégradation des Terres dans l'aménagement du Territoire
- Elaborer des textes d'application pour la Loi foncière, forestière et la Loi-cadre sur l'environnement et assurer leur mise en œuvre
- Mettre en place un système de suivi de gestion durable des terres. Réhabiliter 200 ha par an des terres agricoles abandonnées.
- Promouvoir l'agriculture de conservation, l'agriculture biologique et l'agroforesterie
- Renforcer le dispositif de lutte contre les feux sauvages
- Reboiser environ 12 000 ha d'ici 2030 afin de diminuer la pression sur les ressources forestières
- Renforcer les capacités des acteurs et sur la Gestion Durable des Terres
- Renforcer les actions pour la conservation des ressources naturelles par la création d'aires protégées d'environ 50 000 ha.
- Réduire la consommation du bois de feu, de service et industriel, la consommation du bois provenant des forêts et autres réserves de biomasse afin de mener à une réduction de 30% de la déforestation en 2030.
- Renforcer les actions pour la sécurisation des droits de paysans sans terre
- Diminuer les incitations négatives
- Promouvoir les activités régénératrices de revenus alternatifs au profit de populations riveraines

4. Intégration de la NDT dans les priorités politiques nationales

L'adoption des ODD offre ainsi une opportunité de dégager les grandes orientations nationales au regard des défis émergents et d'engager les réflexions sur les modalités de leur opérationnalisation, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D). Les ODD constituent un nouveau cadre de référence sur lequel s'appuient toutes les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux, de leur conception à leur mise en œuvre.

Dès lors, le gouvernement Comorien se doit de mettre en cohérence la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) avec le cadre des ODD et traduire les cibles des ODD en des cibles nationales, en tenant compte de la réalité, des priorités, des ressources et des capacités nationales. Ainsi, l'intégration du processus de définition des cibles de la NDT dans la planification nationale constitue une opportunité pour l'atteinte à ces objectifs. La mise de la NDT

œuvre et l'investissement relatif à ce processus, contribueront significativement à l'atteinte des ODD mais également la mise en œuvre des Contributions Nationales Déterminées de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

C'est dans ce cadre que la Vice-Présidence en charge de Ministère de l'Environnement, avec ses partenaires se sont engagés à ressortir les orientations liées à la protection des forêts et la lutte de la dégradation des Terres, notamment le processus de la NDT dans la SCADD.

Par ailleurs, les agences des Nations Unies, incluant les organismes de financement (Banque Mondiale, FMI, et...) et les partenaires au développement se sont engagées à intégrer les ODD dans leurs programmes d'intervention. Ainsi les programmes d'appui au développement et la mobilisation des ressources financières s'aligneront aux besoins et priorités identifiées dans cette nouvelle planification.

5. Mobilisation de toutes les parties prenantes en faveur de la NDT

Le processus de définition des cibles a été mené, à travers des consultations régionales et nationales, avec le soutien d'un groupe de travail intersectoriel et des acteurs gouvernementaux, de la société civile, les institutions de recherches, le secteur privé et des partenaires au développement. Ce processus a permis d'ailleurs de mieux cerner les défis de la gestion durable des terres et le rôle incontournable des initiatives intersectorielles dans la planification nationale relativement aux engagements de l'état à atteindre les Objectifs du Développement Durables. Dans cette même approche, l'Union des Comores attend de tous ces partenaires techniques et financiers à collaborer activement dans la mise en œuvre des mesures pour qu'elle puisse atteindre à ses objectifs fixés pour le processus de définition des cibles pour la neutralité de la dégradation des terres, plus particulièrement, le Mécanisme Mondiale de la CNULCD et ses partenaires.



OTHMAN ABDOU